

Union Syndicale des Retraités CGT de la Sarthe

4, rue d'Arcole - 72000 LE MANS - ☎ 02 43 14 19 19 - 📠 02 43 14 19 00
E-mail : usrcgt72@orange.fr

LA DÉPENDANCE : Toute la société est concernée !

La Population vieillit et naturellement la question de la perte d'autonomie des personnes âgées doit trouver une réponse sociale.

La Sécurité sociale a été créée en 1945 pour faire face aux aléas de la vie de la naissance à la mort. L'aide aux

personnes âgées de plus de 60 ans doit être prise en compte comme l'éducation des jeunes.

Ce que fait la nation pour la petite enfance, la jeunesse et les adultes handicapés, elle doit aussi le faire pour les anciens, qui ont besoin d'être

accompagnés. Toute autre approche individuelle par le biais des assurances privées conduirait à une situation d'exclusion des personnes pauvres ; seuls les riches pourraient se couvrir avec des taux de cotisation très élevés.

DES PISTES D'EXCLUSION QUI NE REGLERAIENT RIEN

Pourquoi faudrait-il exclure les anciens de plus de 60 ans en les renvoyant vers des assurances privées, comme le suggère le chef de l'état, Mme BACHELOT et sa majorité (députés, sénateurs, conseillers généraux et maires).

Ils présentent un panel de pistes qui conduirait à réduire ce qui existe alors que les besoins vont grandissant.

- **Obliger les gens à s'assurer dès 50 ans ?**
- **Augmenter la CSG des retraités alors que le niveau de leur cotisation des complémentaires maladies est de 30 à 50 % plus élevé qu'un actif ?**
- **Avoir recours sur succession ?**
- **Rajouter d'autres journées de travail gratuit ?**
- **Conserver la prestation dépendance uniquement aux personnes très lourdement dépendantes (GIR 1 à 3). Les GIR 4 à 6 seraient supprimées.**

Actions des Allocations Familiales (branche de la sécu) en direction des familles et des collectivités territoriales en 2010 :

☞ **Prestations légales « famille » :**

41,26 milliards d'€ Dont : petite enfance : 12,35 Mds d'€ ;
handicapés : 7,30 Mds d'€.

☞ **Fonds National d'action sociale :**

4,35 milliards d'€ (Accueil du jeune enfant, assistantes maternelles, crèches, accueil périscolaire, centres de loisirs, vacances, centres sociaux, foyers de jeunes travailleurs, etc...).

A noter que le gouvernement a déjà réduit considérablement sa participation dans le financement de l'APA (aide personnalisée à l'autonomie), passant de 50% à 30%, laissant les départements se débrouiller avec ce dossier.

Bien que ces budgets soient rognés par le gouvernement et inférieurs aux besoins, cet exemple montre qu'une politique nationale en faveur de la perte d'autonomie des personnes âgées dans la sécurité sociale est tout à fait nécessaire et juste.

Les retraités contribuent à la vie de la société !

Combien de dizaines de milliers de retraités participent bénévolement à la vie associative, sportive, culturelle, ou à l'encadrement des enfants ?

Combien sont élus municipaux ?

Combien sont organisateurs d'associations caritatives ?

Leur présence dans la société n'est pas qu'un coût, ils contribuent au développement économique par leurs consommations et leurs besoins qui se traduisent par des centaines de milliers d'emplois !

UN CHOIX DE SOCIÉTÉ !

L'argent existe ! 172 milliards d'euros accordés aux entreprises, banques et assurances pour spéculer et remplir les poches des actionnaires !

La Cour des comptes analyse que 30 milliards de ces aides sont incontrôlables !

La prise en charge de la dépendance coûterait 8 Mds / an supplémentaires (Maine Libre du 6 janvier 2011) !

LA PERTE D'AUTONOMIE : UN VASTE PLAN D' ACTIONS QUI CONCERNE TOUTES LES STRUCTURES DE LA SOCIÉTÉ

L'espérance de vie en bonne santé progresse et les périodes de « dépendance » sont plus courtes, grâce aux progrès de la médecine. Cependant, le nombre de personnes âgées qui aura besoin d'une « aide à l'autonomie » va progresser.

Cette situation implique que les collectivités territoriales prennent en compte ces situations :

- *Maintien à domicile : accès aux logements adaptés aux handicapés.*
- *Constructions de logements sociaux adaptés aux handicapés.*
- *Développer les maisons de retraites publiques à visage humain, intégrées à la vie de la cité et accessibles à tous financièrement.*
- *Développer les services d'aide à la personne.*
- *Organiser le déplacement et le transport des personnes âgées notamment en milieu rural.*

4 PROPOSITIONS DE LA CGT :

UN DROIT UNIVERSEL : définir un droit universel de compensation à la perte d'autonomie pour tous les âges, avec une aide personnalisée en regard des situations de vie, et une égalité de traitement sur tout le territoire.

UNE EVALUATION UNIQUE : la grille d'évaluation doit permettre le suivi de l'évolution de la situation de la personne. Cette évaluation doit être faite par un comité représentant le social, le médico-social et le sanitaire.

UN GRAND SERVICE PUBLIC D'AIDE A LA PERSONNE pour répondre aux besoins vitaux, assurer l'égalité de traitement et la pérennité des soins et leur qualité : avec en partenariat le secteur associatif.

Ce service public doit à la fois répondre aux besoins des personnes aidées et à ceux des salariés (rémunération et formation).

LA PREVENTION : est une des données essentielles pour réduire la perte d'autonomie, précisent les spécialistes. La prévention doit donc devenir une des dimensions de la politique nationale de santé et spécifique pour les personnes âgées.

Des propositions concrètes de progrès social qu'il faut arracher au gouvernement et aux élus locaux.

Soutenez l'action de la CGT, syndiquez-vous...